



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle défense et protection civiles  
Affaire suivie par : Manuel GIMENEZ  
Tél. 04.88.17.80.52  
[manuel.gimenez@vaucluse.gouv.fr](mailto:manuel.gimenez@vaucluse.gouv.fr)

**Cabinet  
Service des sécurités**

Avignon, le 30 OCT 2020

Le préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les maires du  
département de Vaucluse

**Objet :** adaptation de la posture VIGIPIRATE activée par le Premier ministre au niveau « urgence attentat ».

Suite à l'attaque qui a été perpétrée ce jeudi 29 octobre à l'arme blanche dans la Basilique Notre Dame de Nice, le Premier ministre a décidé d'activer le plan Vigipirate, sur l'ensemble du territoire, au niveau d'alerte « urgence attentat ».

Cette décision fait suite à la **menace qui émane essentiellement d'individus inspirés par l'Etat islamique** comme l'illustre la majorité des attaques terroristes récentes (3 janvier : Villejuif ; 4 avril : Romans-sur-Isère ; 27 avril : Colombes ; 25 septembre : Paris et 16 octobre : Conflans-Sainte-Honorine). Avec la récente attaque à Nice, notre pays a connu, sur son sol, 6 attaques terroristes cette année.

Ce contexte me conduit à vous rappeler les recommandations en matière de prévention d'actes de terrorisme, **qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur**. Par conséquent, vous voudrez bien veiller à renouveler la mise en œuvre des prescriptions précédemment rappelées liées à la sécurité préventive :

1°) La sécurisation des écoles et établissements scolaires doit être assurée avec assiduité tout au long de l'année scolaire et en particulier dans la perspective de la prochaine rentrée :

- en mobilisant la police municipale, les ASVP ou les gardes champêtres lorsque vous en disposez, en complément des patrouilles dynamiques conduites par la police nationale et la gendarmerie,
- en orientant ou en installant des dispositifs de vidéo-protection aux abords des établissements scolaires,
- en mettant en place des mesures de prévention (éviter les attroupements devant les établissements, afficher les consignes de sécurité, installer des dispositifs anti-véhicule béliers, des blocs de béton, des barrières, etc.), au besoin en vous aidant du « guide des bonnes pratiques opérationnelles de sécurisation d'un événement de voie publique » téléchargeable sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr),
- en assurant un contrôle des issues des établissements tant en période scolaire que péri-scolaire,

- en veillant à la mise à jour des plans particuliers de mise en sûreté des établissements en partenariat étroit avec les directeurs d'école,
- en réalisant des exercices annuels PPMS avec un focus particulier « attentat-intrusion ».

#### 2°) La sécurisation des lieux de culte et des cimetières

- en mobilisant la police municipale, les ASVP ou les gardes champêtres lorsque vous en disposez, en complément des patrouilles dynamiques conduites par la police nationale et la gendarmerie,
- en orientant ou en installant des dispositifs de vidéo-protection aux abords des lieux de culte.

#### 3°) La sécurisation des bâtiments publics

- en réglementant le stationnement et la circulation aux abords des bâtiments publics,
- en surveillant et en contrôlant les abords des bâtiments publics,
- en mettant en place des dispositifs de protection pour faire face aux différents modes opératoires terroristes (véhicule bélier en particulier),
- en surveillant les accès des personnes, des véhicules, des objets entrant dont le courrier.

#### 4°) La sécurisation des établissements publics d'évènements donnant lieu à des rassemblements de population (marchés de Noël), grands espaces de commerce, sites touristiques et transports publics :

**Sous réserve que ces événements soient de nouveau possibles au mois de décembre :**

- en mettant en place, lorsqu'il s'agit d'un évènement sur la voie publique, tous dispositifs contre les voitures béliers ;
- en mettant en place aux abords des sites touristiques ou bâtiments publics des dispositifs pour éviter les attroupements.

L'ensemble des forces de sécurité du département seront mobilisées, en complément des polices municipales, pour assurer la sécurité des établissements tout au long de l'année.

Le préfet,



Bertrand GAUME

en copie à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement d'Apt
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Vaucluse